



## COMMUNE DE SENTHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

#### Présents

- M. Roland MESSERLIN 1<sup>er</sup> Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2<sup>ème</sup> Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4<sup>ème</sup> Adjoint,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- M. Timothée HINGRE Conseiller Municipal,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

#### Absents excusés

- M. Serge JAEG qui donne pouvoir à M. Marc PERRIN
- Mme Martine BISSLER qui donne pouvoir à M. Marc ALTER
- Mme Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Gérard STOECKLIN
- Mme Annick EHRET qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL
- M. Thierry KAYSER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 8 novembre 2013.

#### Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2013**
- 2°) **Tennis : rénovation du court n°1**
- 3°) **Accès parcelle 82 section 1 (terrain Jordy)**
- 4°) **Approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Doller**
- 5°) **Avenant bail COOP**
- 6°) **Décision modificative n° 2 au budget principal 2013**
- 7°) **Forêt : achat terrain**
- 8°) **Forêt : état d'assiette 2015 et informations**
- 9°) **Fontaine de la rue des Artisans**
- 10°) **Subventions**
- 11°) **Accessibilité**
- 12°) **Délégations extérieures**
- 13°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

#### **Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2013**

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par neuf voix pour (Mmes NAEGELEN, BISSLER, COLONNA et EHRET, MM. HIRTH, PERRIN, JAEG, GENSBITTEL et STOECKLIN) et quatre abstentions (Mme HINGRE, MM. MESSERLIN, HINGRE et GENSBITTEL).



### **Point 2 – Tennis : rénovation du court n°1**

À la demande de M. le Maire, M. Laurent MERCIER, Président du Tennis-Club de Sentheim, présente le projet de rénovation du court n°1. Il indique que ce court est actuellement impraticable et que sa remise en état avec le même revêtement est estimée entre 5 000,- et 6 000,- euros. Il présente le nouveau revêtement qu'il souhaiterait mettre en place. Ce dernier ressemble à une sorte de moquette sur lequel sera ajoutée de la poussière de brique (terre battue), et est plus souple que le béton poreux du court actuel ce qui pourrait entraîner une hausse du nombre de membres du club. Il sera posé par bandes de 2 m et son entretien sera assuré et financé par le Tennis-Club.

M. le Maire précise qu'une estimation a été demandée à différents prestataires : la fourchette des prix varie de 19 000,- à 24 000,- € hors taxe.

M. STOECKLIN demande des précisions sur le concours financier d'éventuels partenaires.

M. le Maire répond que le Tennis-Club s'engage à participer à hauteur de 5 000,-€, mais qu'il n'y aura pas d'aides des collectivités territoriales ; le Conseil Général ne subventionne plus que les courts couverts.

M. GENSBITTEL rappelle que, lors de la construction du court n°2, le Conseil Municipal avait estimé que ce dernier était nécessaire au bon fonctionnement du club de tennis.

Afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires avant le début de la saison sportive (1<sup>er</sup> mai 2014), M. le Maire propose de lancer la procédure en publiant un avis d'appel public à concurrence dès que le cahier des charges sera arrêté et d'inscrire cette opération au budget 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

### **Point 3 – Accès parcelle 82 section 1 (terrain Jordy)**

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 27 août dernier, le Conseil avait admis le principe de l'accès à cette parcelle par la rue du Moulin. Il présente les points à inscrire à la convention, tels que déterminés lors de la dernière réunion de la commission urbanisme :

#### **Accès à la parcelle**

- L'accès à la parcelle, se fera à partir de la rue du Moulin, sur la limite Est, dans les 7 premiers mètres du terrain à partir des limites de la parcelle 77.

#### **Travaux**

- Le recul de la barrière sera de 14,50 mètres par rapport à la position actuelle.
- Le montant des frais du déplacement de la barrière, ainsi que ceux de la mise en place d'un grillage, de la barrière au pont, est à la charge du demandeur. La commune déterminera les caractéristiques du grillage.
- Lors de leur réalisation, la commune participera à la préparation des travaux, à leur surveillance et à leur réception.
- Ces travaux devront être réalisés avant le début des travaux de construction.

#### **Desserte, réseaux**

- Le pont a une largeur de 4,20 m, à l'entrée et 4,70 m à la sortie.
- Cela correspond à la desserte de deux logements. La commune n'envisageant pas l'élargissement du pont, le nombre de logements desservis par cet accès est donc limité à deux logements.
- Pour le raccordement aux différents réseaux (eau potable, eaux usées, gaz, électricité, câble, téléphone), le propriétaire se conformera aux règles en vigueur appliquées par les différents prestataires.



M. STOECKLIN souhaite que l'on rajoute la prise en charge par le demandeur des frais relatifs aux dégâts et dégradations qui pourraient résulter de l'utilisation de cet accès lors des travaux de construction.

M. le Maire propose d'établir une convention, contenant ces points en y incluant celui relatif aux dégradations demandé par M. STOECKLIN. Il demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette convention.

Après délibérations, sur proposition de, le Conseil Municipal, par dix voix pour (Mmes NAEGELEN, BISSLER, HINGRE et EHRET, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, ALTER, HINGRE et GENSBITTEL) et trois abstentions (Mme COLONNA, MM. JAEG et STOECKLIN), approuve les termes à inclure dans la convention et autorise le Maire à signer cette dernière.

#### **Point 4 – Approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Doller**

M. le Maire rappelle les principes du PPRI et présente les plans du PPRI pour la commune de Sentheim. La carte de zonage réglementaire met en évidence que le village ne serait pas inondé en cas de crue centennale. Il signale que, sur cette carte, la remontée sise à l'arrière du bâtiment de DOMIAL et de ceux d'ICARE correspond à l'emprise d'un ancien canal qui, à cet endroit, est busé et remblayé, ce qui rend la présence d'eau improbable. Le zonage réglementaire doit donc être modifié dans cette partie du ban communal.

M. MESSERLIN signale que le Silbach, affluent de la Doller, ne figure pas sur le plan

M. le Maire indique que l'enquête publique aura lieu du 25 novembre 2013 au 6 janvier 2014 et que le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie de Sentheim le lundi 23 décembre 2013 de 17 heures à 19 heures.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire et sous réserve de la modification des deux points signalés ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au PPRI de la Doller.

#### **Point 5 - Avenant bail COOP**

L'Union des Coopérateurs d'Alsace (UCA) a demandé la reconduction du bail du bâtiment sis 14 Grand'rue pour neuf ans. Pour ce faire, il y a lieu d'établir un avenant au bail.

Compte tenu des derniers événements au sein de l'UCA (reprise par le groupe Carrefour), cette reconduction n'a lieu d'être que si l'exploitation du magasin est maintenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à établir et à signer un avenant pour reconduire le bail du bâtiment sis 14 Grand'rue pour neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 s'il y lieu.

**Point 6 - Décision modificative n° 2 au budget principal 2013**

M. le Maire indique que pour finaliser les amortissements de 2013 un ajustement d'un montant de 1 000,-€ est nécessaire. Pour ce faire, il propose au conseil d'adopter la décision modificative, telle que présentée dans le tableau suivant :

**Décision modificative n° 2 au budget principal 2013**

<b>Section Fonctionnement</b>						
<b>022</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>-</b>	<b>1 000,00</b>	<b>6811 - 042</b>	<b>F D 1 000,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>-</b>	<b>1 000,00</b>		<b>F D 1 000,00</b>
<b>Section Investissement</b>						
<b>2184</b>	<b>I</b>	<b>D</b>		<b>1 000,00</b>	<b>28031 - 040</b>	<b>I R 1 000,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>I</b>	<b>D</b>		<b>1 000,00</b>		<b>I R 1 000,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

**Point 7 - Forêt : achat terrain**

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN qui rappelle que lors de la séance du 5 juillet 2011, il avait évoqué l'éventuelle acquisition d'un terrain inclus dans l'emprise du sentier géologique et situé sur le ban de Lauw cadastré section 12 - parcelle 60 – lieu-dit Spaenacker d'une contenance de 68,30 ares, propriété de M. Jean-Marie SCHLUND. L'estimation, demandée par le conseil Municipal, a été réalisée par COSYLVAL ; la valeur estimée de la parcelle est de 6 010,-€. Le propriétaire étant décédé, Me MAUPOMÉ a été chargée, par les héritiers, de se rapprocher de la commune de Senheim afin de connaître la suite donnée à cette affaire. M. le Maire propose d'acquérir cette parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle sis sur le ban de Lauw section 20 parcelle 3 lieu-dit Spaenacker d'une contenance de 68 a 30 ca pour la somme de 6 010,- € et autorise M. le Maire à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

**Point 8 - Forêt : état d'assiette 2015 et informations****État de prévisions des coupes 2014**

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN qui présente le programme des travaux d'exploitation (pour un montant d'environ 5 500,-€ TTC) et l'état de prévision des coupes (recettes nettes pour un montant d'environ 4 000,-€ HT) pour l'année 2014.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces programmes pour l'année 2014.

**État d'assiette 2015**

M. MESSERLIN présente l'état d'assiette 2015 qui n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette 2015.



### Informations

M. MESSERLIN présente le bilan annuel 2012. Selon les données de l'Office National des Forêts (ONF), les recettes d'exploitation s'élèvent à 14 164,-€ et les dépenses d'exploitations à 3 432,-€ soit un solde positif de 10 732,-€ auquel il faut retirer les frais liés aux travaux patrimoniaux (3660,-€). Ce qui permet d'avoir un solde positif et un rendement de 71,-€ à l'hectare.

### Point 9 - Fontaine de la rue des Artisans

M. le Maire indique que le coût de l'installation est estimé au environ de 9 000,-€ HT avec l'aménagement d'une surface pavée d'environ 15 m<sup>2</sup> et un enrochement de protection. À ce montant, s'ajoutera le coût de la pose d'un éclairage.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise ne place de la fontaine sur l'aire de stationnement des poids lourds de la rue des Artisans.

### Point 10 - Subventions

#### Animations été

M. le Maire donne la parole à M. PERRIN qui dresse un rapide bilan des animations été : 149 enfants ont participé aux 49 demi-journées d'activités proposées par les associations de la commune.

Avec un minimum de 150,-€ par association participante et compte tenu de la participation aux activités, il propose, les subventions suivantes :

ANIMATIONS ETE	
Association	Montant de la subvention
APES	150,00
Association de la maison de la géologie	150,00
Cercle d'échecs	150,00
Cyclos de la Doller	150,00
Doller Country Band	157,00
Société de pêche « Le Grumby »	150,00
Syndicat des Apiculteurs de Masevaux	150,00
Tennis club	205,00

Soit un montant total de 1 262,-€ dont 812,-€ de subvention communale et la participation de 450,-€ de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions pour les animations Été telles que présentées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 1 262,-€.



### **Musique Sainte Cécile de Guewenheim**

Depuis plusieurs années, la commune subventionne les prestations fournies par la musique Sainte Cécile de Guewenheim lors des différentes commémorations du village. Cette association a demandé une augmentation de la somme versée de 60,-€.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention complémentaire de 60,-€ à la Musique Sainte Cécile de Guewenheim.

### **Point 11 - Accessibilité**

M. le Maire rappelle que la commune a sollicité plusieurs intervenants afin de réaliser un projet pour rendre effectif les mesures d'accessibilité pour les différents bâtiments communaux, dont principalement la mairie. Il propose de retenir l'offre la moins disante, celle du Cabinet Legros-Coiffier, pour un montant de 7 300,-€ HT.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **Point 12 - Délégations extérieures**

M. le Maire signale qu'il se rendra, jeudi prochain, à une réunion sur les rythmes scolaires à la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach. Cette réunion portera sur l'organisation de la semaine de travail.

### **Point 13 - Divers et informations**

M. le Maire signale que tous les conducteurs de la ligne haute tension ont été déposés, le démontage des poteaux est en cours. La mise en service du nouveau transformateur est en cours. L'ancienne cabine devrait être démontée courant décembre, après avoir été déconnectée du réseau et après la dépose du transformateur.

Il indique que l'aire de stockage aux ateliers municipaux est achevée et opérationnelle.

Il souligne le fait que le sapin du presbytère a été remis aux services de la mairie de Masevaux pour les décorations de Noël de la ville.

L'entreprise Marc SCHMITT est intervenue sur le réseau d'assainissement à la sortie de la Maison des Œuvres suite à l'obstruction de ce réseau.

M. le Maire fait un rapide point sur les effectifs des écoles. Actuellement il y a 58 élèves à l'école maternelle et 96 à l'école élémentaire. Il présente l'évolution des effectifs pour les cinq prochaines années. Le nombre de classes n'évolue pas pendant cette période.

M. GENSBITTEL signale qu'il a été interpellé par un concitoyen à propos de l'aire de jeu du Stribich et demande ce qu'il en est de ce dossier. M ; le Maire répond qu'il souhaite revenir sur ce point avec le conseil municipal des enfants qu'il réunira sous peu, afin d'établir un cahier des charges.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h50.



**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Sentheim de la séance du 12 novembre 2013**

## ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2013
- 2°) Tennis : rénovation du court n°1
- 3°) Accès parcelle 82 section 1 (terrain Jordy)
- 4°) Approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Doller
- 5°) Avenant bail COOP
- 6°) Décision modificative n° 2 au budget principal 2013
- 7°) Forêt : achat terrain
- 8°) Forêt : état d'assiette 2015 et informations
- 9°) Fontaine de la rue des Artisans
- 10°) Subventions
- 11°) Accessibilité
- 12°) Délégations extérieures
- 13°) Divers et informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 <sup>er</sup> Adjoint		
PERRIN	Marc	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
JAEG	Serge	3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Procuration donnée à M. PERRIN</b>	
NAEGELEN	Françoise	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à M. ALTER</b>	
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à M. STOECKLIN</b>	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à M. GENSBITTEL</b>	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		